

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DELIBERATION DU BUREAU**
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'AureDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**SÉANCE DU 15 octobre 2024**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au bureau	: 8
En exercice	: 8
Présents	: 6
Absents	: 2
Procuration	: 0
Qui ont pris part à la délibération	: 6

L'an 2024, le 15 octobre, à 14 H 30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, André MIR, Jean PAUCIS, Louis RICARD, André DUBAN et Michel MILLET

Absents excusés :

Absents : Mrs Didier BRUN et Michel BESSONE

A été désigné secrétaire de séance : Mr Jean PAUCIS

Date de la convocation

26/09/2024

Date d'affichage :

26/09/2024

Objet de la délibération :

Attribution du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif au quartier Biègle à Vignec

Monsieur le Président indique aux membres du bureau qu'une consultation a été lancée et publiée le 2 Août 2024 sur la plateforme « emarchespublics.com » et le 8 août 2024 dans la Semaine des Pyrénées, dans le cadre des groupements de commande SIAHVA/Commune de Vignec et SIAHVA/Commune de Vielle-Aure, pour l'extension du réseau d'assainissement collectif et des réseaux eau potable et réseaux secs au quartier Biègle.

La remise des offres a été fixée au 01 octobre 2024, à 14 heures.

L'ouverture des plis a été réalisée le 01 octobre 2024.

Les Commissions d'Appel d'offres des groupements de commandes SIAHVA/Commune de Vignec et SIAHVA/Commune de Vielle-Aure se sont réunies le 15 octobre 2024

18 dossiers électroniques ont été téléchargés,

1 entreprise a fait parvenir une offre dématérialisée.

1 entreprise a déclaré ne pas pouvoir présenter d'offre.

Les membres du bureau :

Vu les articles L.2123-1, R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres annexé,

Entendu, l'exposé du Président,

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

- décident, à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise SNAA ACCHINI située zone industrielle du Marmajou 65700 MAUBOURGUET, pour un montant de: 138 917.00 € HT soit 166 700.40 € TTC qui se répartissent comme suit :

SIAHVA : 116 714.00 € HT soit 140 056.80 € TTC

Commune de Vignec : 6 983.00 € HT soit 8 379.60 € TTC

Délibération N°11-10-2024

(partie réseaux **électricité et télécom**)

: 5 560.00 € HT
(partie AEP)

Accusé de réception en préfecture
065-256501057-20241015-DEL2024-B011-DE
30/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

Commune de Vielle-Aure : 5 254.00 € HT soit 6 304.80 € TTC
(partie *Electricité, éclairage public et télécom*)
: 4 406.00 € HT soit 5 287.20 € TTC
(partie *AEP*)

Les sommes sont prévues aux Budgets primitif 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ

Le Secrétaire
Jean PAUCIS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

